

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE AMBERT LIVRAOIS FOREZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AR Prefecture

063-200002574-20221206-2022-32 T1-DE
Reçu le 08/12/2022

SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2022

DELIBERATION 2022-32 T1

Les membres composants le CIAS Ambert Livradois Forez se sont réunis à la salle de réunion Site CCI – 1^{ER} étage – Place de l'Hôtel de Ville - AMBERT le 06 décembre 2022 à 18 h 00 sous la présidence de Daniel FORESTIER, Président du CIAS suite à une convocation en date du 28 novembre 2022.

Nombre d'administrateurs du CIAS en exercice : 17

Quorum atteint : 10/17

Présents : Huguette BARRIER ; Jean BERNARD ; Marc CUSSAC ; Mireille FONLUPT ; Daniel FORESTIER ; Jean-Paul LEBON ; Michel PRAS ; Valérie PRUNIER ; Philippe TARDIVAUD ; Noël VOLTA ;

Excusés : Virginie CHAMPEIX ; Ingrid DEFOSSÉ-DUCHENE ; Sylvie DEMATHIEU ; Véronique FAUCHER ; Alain MOLIMARD ; Claude MULTIER ; Simon RODIER ;

Secrétaire de séance : Michel PRAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant, de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant les réponses aux appels à projet,

Le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs du CIAS de la manière suivante :

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

SERVICE	LIBELLE DE L'EMPLOI	TYPE DE POSTE	CADRE D'EMPLOI	DUREE HEBDOMADAIRE	AUGMENTATION DE LA MASSE SALARIALE ANNUELLE
Logement	Référent Parcours logement	CDD PROJET	Attaché	35 H	48 000 €

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité décide :

- **D'approuver :**
 - **La création de poste ci-dessus présentées ;**
 - **La modification du tableau des emplois intégrant ces modifications ;**
 - **L'inscription budgétaire au chapitre prévus à cet effet des crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et au paiement des charges pour l'année ;**
- **De charger Monsieur le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

AR Prefecture

063-200002574-20221206-2022_32_T1-DE
Reçu le 08/12/2022

Fait à Ambert, le 06 décembre 2022

Le Président



Daniel FORESTIER

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe qu'en application des dispositions de l'Article L.2131-1 du CGCT et de l'Article R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le : **08/12/2022**